SAINT AUGUSTIN

2022



Sommaire

Le mot du Maire

Augustines, Augustins,
Chers amis,

L'an dernier nous souhaitions retrouver des vies plus sereines, une vie sociale normale, malheureusement il n'en est rien et le rebond de la pandémie nous oblige à annuler toutes rencontres et convivialités (fête d'école, vœux, fête du comité, inauguration, colis des aînés, certainement repas des aînés, nous prendrons la décision lors de notre prochaine réunion de conseil…), seules satisfactions nous avons réussi à garder les écoles et la mairie ouvertes, merci aux professeurs des écoles et au personnel communal qui assurent ces services.
Nous nous excusons auprès de nos séniors pour ce manque de contact, nous avons choisi de limiter au maximum les risques de contamination (un certain nombre de conseillers ont contracté la Covid depuis le début de cette épidémie) ceci-dit nous restons disponibles si certains d'entre vous se sentent trop isolés, faites-vous connaître à la mairie, nous prendrons les dispositions nécessaires pour y remédier.

L'année 2021 est à nouveau un bon millésime pour la maitrise de nos charges, les économies réalisées combinées aux différents plans de relance de nos partenaires financiers nous ont permis un niveau d'investissement jamais atteint : 1 033 954 €, l'Etat tient ses promesses et continue à privilégier les communes nouvelles. Nous avons présenté des dossiers dans tous les plans qui ont tous été retenus :

- Nous avons restauré la chapelle, rue d'Herbelles, le Département nous a soutenu à hauteur de 4 000 €, le comité de sauvegarde 14 500 € et 2 130 € de remboursement de FCTVA, coût final pour la commune 5 821 €.
- Nous avons réalisé les voiries communales pour accéder à la MAM pour 79 506 €, le Département nous a octroyé 24 173 € et le remboursement de FCTVA 13 042 €, coût final 42 291 €.
- Nous avons terminé la construction de la maison d'assistants maternels pour 398 371 € pour laquelle nous avons obtenu 52 000 € de l'Etat, 72 000 € du Département, 159 600 € de la Caisse d'Allocation Familiale et 4 500 € de la Fédération Départementale de l'Energie et remboursement de FCTVA 14 915 €, coût final 95 356 € auxquels il faut ajouter le mobilier non réglé à ce jour.
- Nous avons terminé les travaux de la rue du Général de Gaulle, il reste 210 034 € de factures à payer au 31/12/2021 soit un coût final de 497 340 €, nous avons obtenu 82 890 € de l'Etat, 15 000 € des amendes de police, 98 428 € du Département, 55 000 € de la Capso et un remboursement FCTVA de 81 584 €, coût final 164 438 €.
- Nous avons commencé la réhabilitation de la salle des fêtes pour 220 864 € en 2021, sauf mauvaises surprises le coût final s'élèvera à 812 023 €, nous avons obtenu 142 000 € de l'Etat, 150 000 € de la Région, 105 000 € du Département, 7 500 € de la FDE. Rendez-vous l'an prochain pour le bilan de ce projet.
- Nous continuons à abonder pour le Regroupement Pédagogique Concentré à hauteur de 60 000 € cette année. L'appel d'offres aux entreprises est en cours, les fouilles archéologiques doivent commencer fin févier début mars et les travaux dans la foulée.
- Le remplacement de la porte d'église Saint Maclou est toujours d'actualité, nous attendons l'entreprise qui semble avoir du mal à respecter ses engagements (septembre 2021).

Pour 2022, outre terminer tous ces chantiers engagés, nous allons continuer d'améliorer nos voiries communales, chaque année nous essayons de réaliser 50 000 € à 100 000 € d'investissement, ce sera la route de Saint Winocq du n° 1454 au n° 1586 dans un premier temps, nous avons obtenu 15 000 € d'aide à la voirie du Département, puis au Hameau de Saint Jean.

Enfin nous menons actuellement une réflexion sur le chemin de l'Abbaye, en effet celui-ci va être de plus en plus utilisé avec la construction de la nouvelle école, il est beaucoup trop dangereux dans l'état actuel et nous voudrions aussi y créer une piste cyclable, porter sa largeur à 4,80 m.

Les premières estimations des travaux s'élèvent à 550 000 €, nous avons sollicité l'Etat qui est favorable pour nous aider, nous allons nous adresser au Département et à la Capso, en fonction des réponses nous espérons commencer les travaux en fin d'année.

Dans le reste de l'actualité, la Capso cesse ses services d'entretien des espaces verts et de broyage des accotements, ceci sans compensation, coût supplémentaire pour nous 8 500 € environ.
Nous allons devoir :

- Réaliser des extensions de réseaux électriques pour les nouvelles constructions et principalement pour la nouvelle école.
- Revoir notre défense incendie, car les citernes à 400 m ne sont plus suffisantes, il nous faudra établir un schéma et installer quelques poteaux incendie.
- Nous allons essayer d'améliorer la sécurité routière, lors de sa séance du 23 novembre, le conseil a décidé de passer le carrefour de la rue de Saint Omer et Saint Winocq, les rues de Saint Winocq, Verte, du Natoy, de Basse Boulogne, du Marais et des Oiseaux à 30km/h.

Nous avons des difficultés avec la distribution de raticide, en effet la loi impose une habilitation du personnel pour la réaliser, à suivre…

La rareté des terrains constructibles nous incite à reprendre notre dossier de viabilisation d'un terrain à Clarques d'une surface de 2,50 ha.
Nous nous permettons de rappeler que tous les terrains actuellement constructibles dans la carte communale de Rebecques risquent de disparaître dans le Plan Local d'urbanisme Intercommunal de la CAPSO.

Enfin il nous faut préparer l'avenir : que faire de nos anciennes écoles ? Sans augmenter nos charges globales d'entretien, les vendre ? Les transformer en logement ?
Comment allons-nous baisser nos charges en énergie ? Cette année nous avons supprimé une chaudière fioul à la salle (il nous en reste 4 plus une chaudière gaz) et avec l'installation de panneaux photovoltaïques, ce bâtiment devient à énergie positive, c'est à dire qu'il produit plus qu'il ne consomme. Faut-il continuer dans cette voie ?
Que faire de notre mairie actuelle ? C'est un bâtiment ancien, toiture en fibro ciment qui fuit, une passoire thermique, faut-il la réhabiliter ? Ou la détruire pour nous réinstaller dans la salle périscolaire après le départ de nos écoles ? Et ainsi récupérer quelques places de parkings bien utiles pour la salle des fêtes.
Une seule certitude il nous faut investir chaque année dans nos voiries, pour le reste beaucoup d'interrogations auxquelles il faudra une réponse dans les 3/4 années qui viennent et nous y travaillons.

Quand la situation économique et l'emploi s'améliorent, c'est la situation sanitaire qui se dégrade, l'Homme peine à réaliser tous ses souhaits. Vivons heureux, gardons le moral et l'enthousiasme, pour nos enfants, restons fraternels et solidaires.

Nous ajoutons à ces vœux un salut républicain et amical en la mémoire de Michel Carette qui nous a quitté en juin dernier. Elu conseiller municipal en 1965 et maire de 1977 à 2001, a œuvré activement avec ses équipes municipales.

Les agents les forces vives de notre commune, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2022.

René Allouchery.

Les dépenses

INVESTISSEMENT

Remboursement emprunt (capital)	41 702 €
Logiciel cantine garderie	979 €
Maison d'Assistantes Maternelles	349 401 €
Chapelle, rue d'Herbelles	20 506 €
Salle des fêtes	220 864 €
Matériel informatique	1 091 €
Place du Rietz, rue des Oiseaux, rue d'Aire	79 506 €
MMU rue du Général de Gaulle	258 905 €
Immobilisation financière	1 000 €
Participation RPC de la Morinie	60 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 033 954 €

FONCTIONNEMENT

Travaux d'entretien divers Achat de fournitures Combustible, EDF, eau Fêtes Frais de poste et téléphone Fournitures administratives Maintenance Assurance Abonnements Impôts Intérêts d'emprunt	89 590 €
Frais de personnel et indemnités (175 908€+32 561€)	208 469 €
Participations extérieures (centre de loisirs)	1 960 €
Participation Capso (Voiries, fauchage, espaces verts, urbanisme, contrôle du droit des sols, transport)	41 144 €
Subventions communales	2 275 €

Informations pratiques

La Mairie

166 Rue de Saint-Omer
62120 SAINT-AUGUSTIN
Tél : 03.21.95.83.96 Fax : 03.21.93.59.33
Mail : accueil@saintaugustin62.fr
Site : www.saintaugustin62.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	de 10h00 à 11h30
Mardi	de 15h30 à 18h30
Jeudi	de 10h00 à 11h30
Vendredi	de 14h00 à 16h00

Carte Nationale d'Identité

Pour obtenir une carte d'identité biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement avec les pièces justificatives exigées. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.
Sur le territoire de la CAPSO, les mairies de Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys et Fauquembergues sont équipées d'une station biométrique.
Il est obligatoire de prendre rendez-vous.

- Mairie de Saint-Omer : 03.21.98.40.88
- Mairie d'Aire-sur-la-Lys : 03.21.95.40.40
- Mairie de Fauquembergues : 03.21.39.52.09

Il est nécessaire de préparer votre démarche en effectuant une pré-demande en ligne.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Celle-ci récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.
Conservez donc votre numéro de pré-demande : il est indispensable à la mairie.

Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires.
Afin de connaître de quels documents vous aurez besoin, rendez-vous sur :
https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360

Acte de naissance

La demande doit être faite auprès de votre commune de naissance.
L'acte vous sera ensuite remis, directement en main propre, par courrier électronique ou postal selon votre choix. En cas de demande de réception par voie postale, n'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse inscrite dessus pour le retour.
Vous pouvez également effectuer votre demande en ligne.
http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427

PACS

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Il faut prendre rendez-vous en mairie et vous munir des pièces suivantes :

- Convention de PACS
- Déclaration conjointe du PACS
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618

Inscription population

Vous arrivez dans notre village, pensez s'il vous plaît à venir en mairie afin de vous inscrire dans le registre population de la commune. Pour cela nous fournir une copie de votre livret de famille ou de votre carte d'identité.

Mariage

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- Fiche de renseignements
- L'original et une photocopie de la pièce d'identité,
- Justificatif de domicile et/ou de résidence,
- Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité),
- Copie intégrale d'acte de naissance de 3 mois maximum (à la date du mariage) si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).

S'il est étranger, le futur époux doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat).
Si un contrat de mariage est conclu, il faut fournir le certificat de notaire.
Si les époux ont eu des enfants avant le mariage, ils doivent présenter à la mairie les actes de naissance (de moins de 3 mois) et le livret de famille.
Dans certaines situations familiales particulières (veuvage ou divorce, par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.
La publication des bans ne sera effectuée que si le dossier de mariage est complet, conformément à l'article 63 du Code Civil.

Dossier mariage disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie

Recensement militaire

Tous les jeunes de la commune (garçons et filles) doivent obligatoirement passer en mairie ou faire la démarche en ligne avec le livret de famille de leurs parents dans le mois de leur 16ème anniversaire pour se faire recenser. La mairie leur remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement.



Ce recensement permet ainsi :

- Inscription aux examens et concours
- Inscription au permis Auto et Moto, conduite accompagnée.
- Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) (1/2 journée)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51719

Elections

Demande d'inscription sur les listes électorales

Vous êtes nouveau dans la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !
Le dépôt et le traitement des inscriptions sur la liste électorale se font toute l'année.
Pour voter à un scrutin, l'électeur doit déposer sa demande d'inscription au plus tard le 6ème vendredi avant ce scrutin.
La commission administrative de révision des listes électorales est supprimée.
Le maire examine et statue sur les demandes déposées par des électeurs au plus tard 5 jours après leur dépôt.
Rendez-vous en mairie ou sur *service-public.fr*
http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Vote par procuration



A compter du 1er janvier 2022, le vote par procuration permet à un électeur de donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance ou sur le site *maprocuration.gouv.fr*.

Si l'état de santé du mandant l'empêche de se déplacer, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.
Rendez-vous en mairie ou sur *service-public.fr*
http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur résidant en France, quelle que soit sa nationalité, qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale (voyage scolaire, mais aussi toute sortie du territoire français même de courte durée), devra être muni :

- de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale,
- et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie du territoire.

L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

Documents disponibles en mairie ou sur le site officiel de la commune (cerfa_15646-01)
http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

Centre de loisirs

La commune donne, à tout enfant du village allant au centre de loisirs (pendant les vacances d'été), autre que celui de Thérouanne, 50 € de subvention, sur présentation de la facture ou d'une attestation de présence et un RIB à donner à la mairie avant le 15 novembre.

Subvention scolaire

La commune donne également, à tout jeune du village étant scolarisé (de la 6ème à 18 ans, s'ils n'ont pas 18 ans à la rentrée scolaire), 40 € de subvention, sur présentation d'un certificat de scolarité et un R.I.B à donner à la mairie avant le 15 novembre

Réservations cantines et garderies



Depuis le 3 janvier 2022, les réservations de cantines et de garderies sont à effectuer uniquement sur le site : http://www.gestion-cantine.com
Les réservations des repas doivent être effectuées au plus tard le vendredi 10h pour toute la semaine suivante
Les réservations de garderies au plus tard la veille à 10h

Carte grise



Toutes demandes liées à votre carte grise sont à effectuer sur le site officiel : https://immatriculation.ants.gouv.fr/
Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement vous pouvez vous adresser à un garagiste agréé par la préfecture : https://www.vroomly.com/garage-62/
Attention ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez-vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise : https://www.courroie-distribution.fr/blog/combien-coute-une-carte-grise/ .
En cas de perte, les démarches sont différentes : https://www.vroomly.com/blog/perte-de-carte-grise-tout-ce-que-vous-devez-savoir/ .

Fibre optique



Sur le site Cap Fibre : www.capfibre.fr vous pouvez trouver les renseignements nécessaires à votre raccordement (liste des opérateurs présents sur le réseau, votre éligibilité à la fibre optique ainsi que les différentes démarches à suivre).
En cas de problème non solutionné par votre fournisseur vous pouvez contacter le numéro vert suivant : 0 800 159 162.

Accueil paroissial

Pour les habitants de Saint-Augustin Rebecques s'adresser à :
Père : Jacques Tangombé
28 place des Béguines 62120 Aire-sur-la Lys
Tél. : 03.21.39.04.52 - 06.47.45.03.26
mail : paroisse.n.d.paroisse@gmail.com, jacques.tamgombe@arras.catholique.fr
Mardi - Mercredi : 09h00 à 12h30 / Jeudi - Vendredi : 09h00 à 12h00 / Mardi - Vendredi : 14h00 à 17h00
Les clochers de la paroisse Saint-Anne : Crecques, Mametz, Marthes, Rebecques.

Pour les habitants de Saint-Augustin Clarques s'adresser à :
Abbé : Aimé-Claude N'Siangu N'Kinzi
2 bis place de l'église 62129 Thérouanne
Tél : 03.21.95.77.35 mail : paroisse.4.evangelistes627@orange.fr
Chaque mercredi de 15 h00 à 16h30
Permanence de l'abbé Jacques TANGOMBE (tél : 06.47.45.03.26) chaque samedi de 9h00 à 12h00.
Les clochers de la paroisse Les quatre évangélistes :
Beaumetz les Aire, Bomy, Clarques, Cléty, Coyecques, Delettes, Dohem, Ecques, Enguinegatte, Enquin les Mines, Erny Saint Julien, Febvin Palfart, Fléchin, Fléchinelle, Herbelles, Inghem, Laires, Livossart, Nielles les Thérouanne, Serny, Thérouanne, Upen.

Destruction des chardons

Il est rappelé que par un Arrêté préfectoral du 11 juin 2001, la destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut à son propriétaire ou usufruitier, et devra être terminée avant leur floraison.

Haies

L'entretien et l'élagage des haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique est à la charge des riverains.

Chiens

Il est recommandé de garder les chiens en laisse quand vous les promenez dans le village.
Rappel : la loi exige le ramassage des déjections sur le domaine public.

Les trottoirs

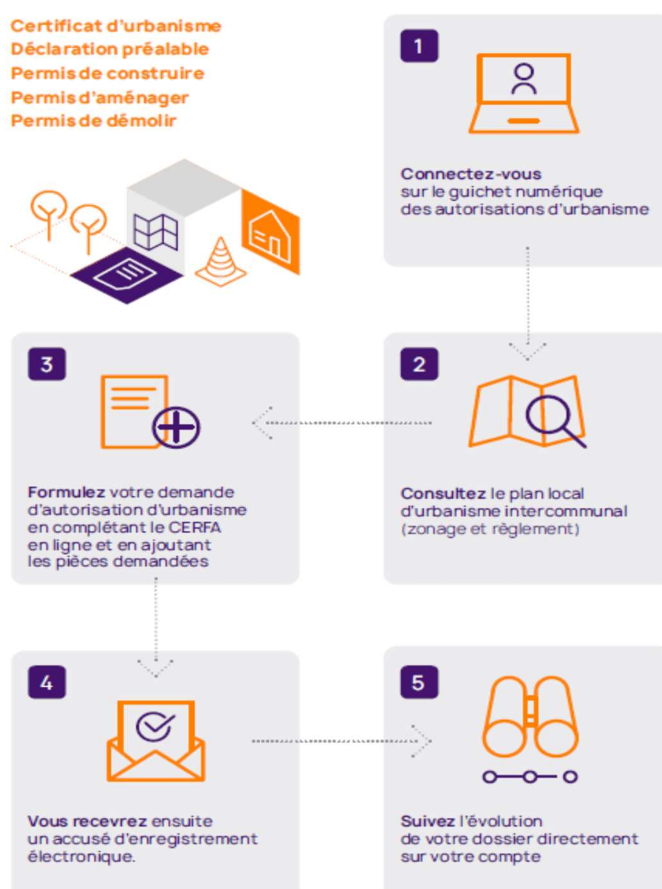
L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Documents d'urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable et permis de construire) peuvent s'effectuer en ligne.
https://gnau19.operis.fr/payssaintomer/gnau/
Vous pouvez encore déposer votre demande papier en mairie (en deux exemplaires).
Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, une adresse mail a été créée : urba@saintaugustin62.fr.





Location des salles





La salle Saint Martin

69, rue haute – Clarques
Capacité : 80 personnes

La salle polyvalente

97, rue de Saint Omer – Rebecques
Capacité : 150 personnes

	SALLE DE CLARQUES		SALLE DE REBECQUES	
	Location	Acompte	Location	Acompte
Location complète 24h (commune)	150,00 €	75,00 €	230,00 €	115,00 €
Location complète 24h (extérieurs)	280,00 €	140,00 €	420,00 €	210,00 €
Journée supplémentaire (tarif unique)	50,00 €	25,00 €	80,00 €	40,00 €
Location sans cuisine, sans vaisselle vin d'honneur ou départ en retraite (commune)	80,00 €	40,00 €	90,00 €	45,00 €
Location sans cuisine, sans vaisselle vin d'honneur ou départ en retraite (extérieurs)	160,00 €	80,00 €	170,00 €	85,00 €
Réception après enterrement	30,00 €		65,00 €	
Caution	300,00 €		300,00 €	
Articles manquants ou cassés :				
Verre, tasse, couvert, petits articles	2,00 €		2,00 €	
Assiette, ustensiles, tire bouchons,	3,00 €		3,00 €	
Plat, saladiers, grand article	10,00 €		10,00 €	
Faitouts, marmite inox avec couvercle	100,00 €		100,00 €	
Dalles de plafond	50,00 €		50,00 €	
Revêtement mural	Selon coût des réparations		Selon coût des réparations	
Les équipements tels que tables, chaises, équipements ménagers (four, lave-vaisselle, réfrigérateur…), chariots, menuiseries, équipements sanitaires, rideaux, qui seront détériorés seront facturés pour la valeur de leurs remplacements.				
Nettoyage sans cuisine	100,00 €		100,00 €	
Nettoyage avec cuisine	150,00 €		150,00 €	

Les associations de la commune peuvent utiliser la salle communale gratuitement en semaine et un week-end par an.
En cas d'annulation le remboursement sera effectué si :

- la salle est relouée le même jour.
- en cas de motif grave, sur présentation d'un justificatif.

Suivant l'avancée des travaux, la mise à disposition de la Salle des Fêtes de Rebecques est estimée en Juin 2022.

Etat civil 2021

Naissances



Lenny *CALONNE DELANNOY*	*le 8 janvier 2021*
Kenay *WELLE*	*le 8 mai 2021*
Séraphine *LEMIR*	*le 20 mai 2021*
Jules *BROUTIN*	*le 6 juin 2021*
Constance *MEURIN*	*le 15 juin 2021*
Maïwenn *LAFITTE*	*le 2 août 2021*
Marius *DUCHATEAU PAUCHET*	*le 5 août 2021*
Mathis *GUILBERT*	*le 21 août 2021*
Ezra *DEFRANCE*	*le 26 août 2021*
Axel *WIART*	*le 7 octobre 2021*
Théo *BERNARD*	*le 16 octobre 2021*
Arsène *DUCROCQ*	*le 20 octobre 2021*

Mariages

Pauline et Samuel *DELPIERRE-CORDIEZ* — *le 15 avril 2021*



Pacs

Laurie et Franck *VENEL-BUIRE*	*le 17 mars 2021*
Nina et Antoine *LEGRAND-RYS*	*le 9 août 2021*
Aline et Sylvain *GHYS-JOLIBOIS*	*le 21 décembre 2021*

Décès



Thérèse *CAUDRON-GILLOT*	*le 13 janvier 2021*
Annick *LEROY-HOCHART*	*le 11 février 2021*
Christiane *AUXENFANTS-PAUCHET*	*le 28 mars 2021*
Denis *JOLY*	*le 3 avril 2021*
Michel *CARETTE*	*le 20 juin 2021*
Ginette *CHOQUET-TETU*	*le 25 octobre 2021*

Nouveaux arrivants

Mme KUSCHNICK Clotilde et M. HUDY Anthony – 63 Rue d'Herbelles

M. et Mme TABAKA Cédric, Hélène et leurs enfants – 175 Rue de Cassel

Mme DERUY Marie et M. DUMAINE Bastien – 1109 Rue du Général de Gaulle

Mme BRUCHET Marie et ses enfants – 165 Rue de Saint Omer

M. et Mme BOURDON Alexandre et Noémie et leur fils – 1472 Rue de St Winocq

M. RYS Antoine et Mme LEGRAND Nina – 1283 Rue de Saint Winocq

Mme BAROUX Nathalie et M. MOLIN Hubert – 180 Rue du Marais

Mme PAUCHET Coline et M. DUCHATEAU Romain et leur fils– 995 Rue d'Aire

M. et Mme VERMEL Christine et Serge – 121 Chemin des Etiais

Mme LIEVAL Elise et M. PIAT Mickaël – 260 Place du Rietz

M. VAN DEN BROECKE Dirk – 121 Chemin des Etiais

M. et Mme WILLOT Thierry et Gaëtane et leurs enfants – 121 Chemin des Etiais

M. THERY Alexis et Mme FUMERY Gwendoline et leurs enfants – 6 Rue d'Herbelles

M. VANDAMME et Mme DESSINGUE – 1114 Rue du Général de Gaulle

M. THOMAS et Mme LEFEBVRE – 230 Rue du Natoy

M. ALEXANDRE Sébastien et Mme MOITEL Julie et leurs enfants – 1566 Rue de Saint-Winocq

M. JOLIBOIS Sylvain et Mme GHYS Aline et leur fille – 129 Rue de Basse Boulogne

M. BIGOT Frédéric – 905 Rue de Saint-Winocq

M. WELLE Yannis et Mme CHASSAGRANDE Emeline et leur fils – 877 Rue de Saint-Winocq

M. COUTURIER Maxence – 1188 Rue du Général de Gaulle

Mme DAMBRUNE Laure – 891 Rue de Saint-Winocq

M. BOURBON Jason et Mme COUPIN Marine – 95 Rue de Basse Boulogne

M. PAYELLE Michel – 180 Rue du Marais

M. CROES Jérémy et Mme MINNEKEER Sandy et leurs enfants – 138 Rue d'Herbelles

Bienvenue

Nous nous excusons pour les personnes omises
et les invitons à venir s'inscrire sur le fichier population de la mairie.

RPC de la Morinie



Notre projet de construction d'école termine sa phase administrative préalable et le calendrier de travaux se précise. C'est un gros chantier pour nos communes.

La réflexion de ce projet a été initiée en 2019 avec la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « RPC de la Morinie ». C'est un projet de Groupe scolaire pour 4 classes de maternelle et 6 primaires ; le projet inclut un pôle extra-scolaire dédié à la restauration scolaire, une salle d'évolution ainsi qu'une médiathèque.

Cette construction d'école est celle d'un équipement structurant pour nos villages. Disposer, partout sur le territoire de la République d'écoles permettant de dispenser un enseignement de qualité est indispensable.

Cet équipement est coûteux et nous entreprenons toute démarche permettant d'espérer un soutien financier sur le projet. Parmi les financeurs, nous pouvons d'ores et déjà citer :

- Les services de l'Etat avec le dispositif DSIL
- La CAPSO avec les Fonds de concours
- Le Département du Pas de Calais avec le dispositif FARDA

Nous sollicitons par ailleurs d'autres dispositifs pour compléter le financement :

- Le Fonds National de l'Archéologie Préventive,
- La Région Hauts de France concernant le volet énergétique du projet et la partie extra-scolaire
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département du Pas de Calais sur les volets Alimentation durable, Espaces verts et biodiversité, voirie etc…
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- …

Depuis 2019 de nombreuses démarches ont été faites concernant l'acquisition du foncier, les préfouilles archéologiques, le concours d'architectes, le choix des aménagements et des équipements et son financement.

La demande de permis de construire a été déposée le 16 juillet dernier auprès du service instructeur de la CAPSO. Même si nous pensons pouvoir nous raccorder directement à la nouvelle unité de traitement des eaux de Thérouanne qui se construira plus bas, nous avons dû parer l'éventualité d'un retard pour ces ouvrages et ajouter à notre demande de permis de construire une station de traitement autonome des eaux en aval. Noréade a été dans ce dossier un vrai partenaire pour contribuer à la résolution des difficultés.

Selon toute vraisemblance, le permis de construire devrait être obtenu en janvier, c'est également en janvier que se dérouleront les consultations d'entreprises en vue d'attribuer les marchés sur les différents lots.

En mars nous réaliserons les fouilles archéologiques sur les zones de la construction pouvant impacter les vestiges. Les vestiges ainsi découverts pourront compléter les expositions de la Maison de l'archéologie.

Nous espérons un démarrage des travaux dès la fin de la mission archéologie, mi-avril. La fin des travaux envisagée pour la rentrée scolaire 2023 semble difficile à atteindre, en tous cas, le calendrier se resserre fortement.



Rez-de-chaussée (classes de maternelles)



Etage (classes primaires)



La médiathèque Benjamin Constant.

Qui est Benjamin Constant (1767-1830) ?


Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830), par Lina Vallier d'après Eugène Devéria, huile sur toile, 1848
© RMN-Grand Palais (Château de Versailles)

Pionnier du libéralisme politique, précurseur de l'écriture intime et du roman psychologique, théoricien du sentiment religieux, penseur de la modernité, Benjamin Constant est aujourd'hui considéré comme une figure majeure de l'histoire intellectuelle du tournant des XVIIIe et XIXe siècles.
Né à Lausanne en 1767 dans une famille d'origine huguenote originaire de Rebecques, il n'a cessé par la suite de sillonner l'Europe, en privilégiant l'Allemagne, où il a mené de vastes recherches érudites, et la France, où il s'est illustré dans le domaine de l'action politique en tant que membre du Tribunat sous le Consulat et membre de la Chambre des députés sous la Restauration.

Chef de file de l'opposition libérale, il a exercé une influence significative dans la vie parlementaire et médiatique.

Il est membre de la famille des Barons Constant Rebecque qui est une ancienne famille noble où elle a possédé pendant plusieurs siècles la Terre et Seigneurerie de Rebecque avec château.



Il fait ses études dans la ville bavaroise d'Erlangen, près de Nuremberg, mais aussi à l'Université d'Oxford et à Edimbourg, puis à Paris où il succombe en 1787 aux charmes de l'écrivaine Isabelle de Charrière, de vingt-sept ans son aînée.

Malgré ses idées républicaines, il entre en 1788 comme chambellan au service de Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick, et épouse une baronne de sa cour. En 1794, il se range aux côtés des révolutionnaires français, démissionnant de son emploi, divorçant de sa première épouse et entamant une idylle passionnée avec Madame de Staël, qui durera jusqu'en 1806.

Il publie à partir de 1795 divers textes politiques, s'installe à Paris et intervient comme orateur au Cercle constitutionnel de la rue de Lille.

Après le coup d'état du 18 Brumaire (9 novembre 1799), Benjamin Constant est élu au Tribunat, où il exprime ses idées libérales et devient opposant au Premier Consul, dénonçant dès janvier 1800 le régime de servitude et de silence qui se prépare. Exclu de cette assemblée en janvier 1802, il suit l'année suivante Germaine de Staël dans son exil au château de Coppet, près de Genève. Autour du couple gravitent Charles Victor de Bonstetten, August Wilhelm von Schlegel, Jean de Sismondi, Adelbert von Chamisso et bien d'autres penseurs, artistes ou hommes d'État qu'on nommera plus tard le groupe de Coppet.

Benjamin Constant voyage alors beaucoup en Allemagne, surtout à Weimar où il rencontre Johann Wolfgang von Goethe et Friedrich Schiller. Il côtoie les frères Friedrich et August von Schlegel, pionniers du Romantisme, inspirant avec eux Madame de Staël pour son livre *De l'Allemagne*.

En 1808, Benjamin Constant épouse en secret Charlotte von Hardenberg, amie de longue date, tout en restant proche, intellectuellement, de Germaine de Staël et du groupe de Coppet.

Ses idées libérales, qui l'ont conduit à s'opposer à Napoléon 1er, l'amènent à rejeter également la première Restauration. Aussi, lors des Cent-Jours, il se réconcilie avec l'Empereur (sous l'influence de Madame de Récamier, l'autre grand amour de sa vie), participant à la rédaction de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire en 1815.

Persona non grata lors de la seconde Restauration, il ne rentre à Paris qu'en septembre 1816, reprend une activité politique et est élu député en mars 1819, siégeant dans l'opposition libérale.

A l'issue de la révolution de juillet 1830, il est nommé président d'une section au Conseil d'État mais s'éteint peu après, le 8 décembre 1830.

Des funérailles nationales lui sont organisées le 12 décembre 1830 ; entre cent et cent cinquante mille personnes suivent le convoi funèbre, ce qui en fait l'un des cortèges les plus importants de la Restauration et du début de la monarchie de Juillet en l'honneur d'un homme politique. Au cours de la cérémonie, des jeunes gens veulent porter son cercueil au Panthéon, mais ils en sont empêchés. Un député ayant également sollicité cet honneur pour le défunt, la proposition est mise au vote, et n'obtient pas la majorité. Benjamin Constant est donc inhumé au cimetière parisien du Père-Lachaise (29e division).

Bien que, durant son exil, Benjamin Constant se soit lancé dans une analyse historique en cinq volumes du sentiment religieux, *De la religion considérée dans sa source, ses formes, et ses développements*, il reste mieux connu comme théoricien du libéralisme et comme écrivain de romans, en particulier les autobiographiques *Adolphe*, publié en 1816, qui conte les amours d'un jeune homme pour une femme bien plus âgée, et *Cécile*, publié un siècle et demi plus tard, relatant des événements compris entre 1793 et 1808. On lui doit aussi *Le Cahier rouge* et des *Journaux intimes*, publiés respectivement en 1907 et 1952, ainsi qu'une traduction en vers français du *Wallenstein* de Schiller.

Pourquoi donner ce nom à la médiathèque de l'école ?

Benjamin Constant a œuvré au développement de principes républicains, il défend, la liberté de la presse, la liberté individuelle, la liberté religieuse, il s'oppose aux lois d'exception et combat l'esclavage. Opposant de la politique Napoléonienne et de ses excès, il est finalement rappelé par l'empereur au cours des *Cent Jours* pour la rédaction de l'Acte Additionnel à la Constitution de l'Empire, également appelée « Constitution de 1815 » ou « La Benjamine ». Ses prises de position modernes en faveur de la laïcité, pour la liberté de la presse, pour la séparation des pouvoirs et la mise en place de système politique instituant des contre-pouvoirs le place, aux côtés de Germaine de Staël, au tournant des Lumières.

Honorer sa mémoire en ces lieux c'est montrer qu'une destinée grandiose peut naître sur tout le territoire de notre République, y compris sur le territoire de nos communes. En ces temps, il est souhaitable aussi de porter au plus haut les valeurs de la République.

Pour aller plus loin : les Constant de Rebecque, l'histoire d'une ancienne famille.

La famille des Barons Constant Rebecque est une ancienne famille noble où elle a possédé pendant plusieurs siècles la Terre et Seigneurerie de Rebecque avec château, située entre Thérouënne et Aire, comme fief indépendant et franc alleu, qui donnait à ses Sires et Seigneurs, rang parmi les premiers nobles de la province d'Artois. Cette Maison a fourni les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, des chefs d'Escadre, un Chevalier de la Toison d'Or et s'est de tous temps distingués dans la carrière des armes où elle a occupé les plus hautes charges.



Les premiers ascendants connus de cette famille sont deux frères Ott et Hugues de Rebecque qui suivirent en 1096 les Princes et Chevaliers au voyage de la Terre Sainte (Première Croisade). Ils y donnèrent des preuves si éclatantes de valeur que Hugues de Rebecque fut fait Prince du château d'Abraham ; il épousa Alix de Lens.

Leur Petit fils Arnould fut créé Baron en 1213, pour les services qu'il rendit à Ferrand, Comte de Flandres. Ce dernier eut pour fils Ott Constant, Chevalier, Baron et Seigneur de Rebecque, tenu sur les fonds de baptême, en 1197 par Bauduin, Comte de Flandres, dit de Constantinople. Il fut inhumé en 1259 dans la nef de l'église de Rebecque.

Aujourd'hui, on retrouve sa pierre sépulturale dans l'entrée de l'église avec la mention *Chi git Constant, Sire de Rebecque.* Son épouse Isabelle de Croy repose à ses côtés avec une pierre sépulturale également.

Trois générations plus tard, Mathieu Constant, Baron de Rebecque a épousé Isabelle de Rely, Dame de Clarques, tué à la bataille sous Cassel il est inhumé à la Collégiale Saint Pierre d'Aire.



Leur fils Jean Constant, Baron et Seigneur de Rebecque devint Capitaine de la ville d'Aire à la suite de son grand père en 1354. Son fils Robert épousa Eléonone de Lens (blason ci-contre)

Compte tenu de cette histoire, on déduit mieux l'origine du blason de Rebecques



A cette époque, notre territoire faisait partie du Comté d'Artois dépendant des Ducs de Bourgogne et la guerre de Cent Ans fait rage, la bataille d'Azincourt en 1415, fait perdre à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne deux de ses oncles.

Les bouleversements liés aux évènements de l'année 1466.

Jean Constant, Seigneur et Baron de Rebecque et de Clarque, né en 1430, eut de grands démêlés avec l'Evêque de Thérouënne; bâtard de Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne et avec l'abbé de Saint Augustin ; dans les démêlés, il eut le dessous.

Son château de Rebecque fut démoli.

Accusé d'hérésie, il fut dépouillé en 1466 de la terre et de la Seigneurerie de Rebecque et contraint de se réfugier en Angleterre.

La sensibilité religieuse de la famille pour le protestantisme naissant et contre le catholicisme qui lui a vallu cette accusation.

Ce ne fut que six ans plus tard en 1472, après la mort de Philippe Le Bon, que le Duc Charles de Bourgogne, dit le Téméraire, le rétablit dans tous ses droits et privilèges de sa naissance mais la terre de Rebecque ne fut pas rendue, quoique cette famille obtint l'espoir d'une restitution et le droit de continuer à porter les armes et le nom de Baron de Rebecque, droit reconnu sur la demande faite à cette époque par un Baron Constant de Rebecque, dit Messire de la Couture, Chevalier de la Toison d'Or.

Le château de Rebecque fut entièrement détruit, et la terre et seigneurerie de Rebecque qui ne relevait de personne, fut mise à la prévôté d'Aire [...].

Une partie des débris de cette belle seigneurerie passa à l'abbaye de Saint Augustin, et l'autre dans la maison de Thiennes [...]. La famille Constant Rebecque se retira dans les villes d'Aire et Thérouënne, où elle possédait encore la Baronnie de Clarque et d'Inguinegatte et la seigneurerie de Prouville.

De cette famille, on peut citer parmi les autres descendants :

- Antoine Constant, gentilhomme de l'empereur Charles Quint des Archers de ses ordonnances, tué à la bataille de Musberg en 1548.
- Augustin II fut après la destruction de la ville de Thérouënne et du château de Clarque envoyé en France en bas-âge. Il fuit la persécution de la Saint Barthélémi et se réfugia en Suisse. Il revint en France et prit part aux guerres de religion au service du Roi de Navarre, devenu roi de France Henri IV. Lors de la Bataille de Coutras en 1587 il sauva la vie d'Henri IV en tuant le Gendarme de Sensac qui était sur le point de le tuer alors que le roi tenait Château-Regnard en lui demandant de se rendre. Lorsque Henri IV abjura le calvinisme en 1593, il dut faire face à la haine des catholiques. Malgré l'Edit de Nantes (1598), il finit par quitter la France et se réfugia à Genève en 1605.
- Samuel Baron de Constant de Rebecque, seigneur d'Hermenches et Villars Mandras entra en 1699 au service de la Hollande, devint après la bataille de Malplaquet le propriétaire d'un régiment à son nom Lieutenant général en 1747
- Guillaume-Anne Baron de Constant fut fait Major du 1er Bataillon des Gardes Suisses et Général-Major d'infanterie de la Hollande en 1794. Il eut le commandement Général de l'Est, de la Hollande (l'un des trois commandements Généraux du Pays) incluant 14 places fortes dont Maestricht dont il fut Gouverneur en 1815. Il fut fait Grand Officier de la Couronne.
- Paul Henri d'Estournelles de Constant, baron de Constant Rebecque, diplomate et homme politique français né en 1852, fut lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1909 pour ses travaux concourant à l'élaboration du droit international : conférence de La Haye en 1899 et 1907. De ces travaux est issue la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, également appelée Tribunal de La Haye

Permanences Capso Thérouanne

Maison France Services
THÉROUANNE

Les services du quotidien à côté de chez vous.

	Saint-Omer			03 21 98 95 35
Mission Locale (accompagnement des jeunes)	rue du quartier de la cavalerie 62500 Saint-Omer	Le mercredi matin sur rendez-vous	Selon rdv	Mr Vangregeninge : 03 21 93 99 00
Mission locale (volet EIF)	rue du quartier de la cavalerie 62500 Saint-Omer	Le mercredi matin une fois par mois sur rendez-vous	De 9H00 à 12H	Mme Moreira : 03 21 93 99 00
MDS (assistante sociale)	25 avenue du Général de Gaulle 62500 Arques	Tous les jeudis	09h00/11h30	03 21 38 11 25
PLIE	6 avenue Guy Mollet 62219 Longuenesse	Le Lundi et le jeudi une fois par mois sur rendez-vous	De 9H00 à 12h et de 13H30 à 16H	03 21 93 93 00
CLIC Alzheimer	16 rue du Saint-Sépulcre Maison de l'autonomie Centre Administratif Saint-Louis 62500 Saint-Omer	Le 1er lundi du mois	De 10h à 12h	Mme Dhaleine : 03 21 12 28 37
CIDFF	335 rue Ferdinand Bar 62400 Béthune	Le 4ème jeudi du mois sur rendez-vous	De 9h00 à 12h00	Mme Thuillier 03 74 18 20 04
Maison des Familles	38 rue Carnot 62500 Saint-Omer	le 2ème jeudi matin de chaque mois sans rendez vous	De 9h00 à 12h00	Mme Février : 03 21 98 68 23
ELSAA	65 rue Chanoine Deseille 62500 Saint-Martin Les Tatinghem	Uniquement sur rendez-vous	De 9H00 à 12H00	Mme Gamelin 06 70 73 70 35
Crédit social des fonctionnaires	9 rue faubourg Poissonnière 75009 paris	le jeudi sur rendez-vous	De 9H00 à 12H et de 13H30 à 16H30	Mr Ydee : 06 71 27 50 80
CIAS : adhésion épicerie sociale	2 rue Albert Camus 62219 Longuenesse	Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous	De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30	Mme Cousin : 0374182283 /0640567622
CIAS : référente RSA	2 rue Albert Camus 62219 Longuenesse	le lundi	De 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H	Mme Despres 0374182296
Pôle emploi	21 rue Brueghel 62219 Longuenesse	Prendre RDV au préalable avec son conseiller Pôle emploi	De 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00	Entretien en Visio. Renseignements au 03 74 18 20 04
La station (fablab/espace co-working)	Place du 8 mai 62500 Saint -Omer	le vendredi avec animateur. Du lundi au jeudi en libre accès pour les personnes ayant reçu au préalable une formation	De 10h à 12h et de 14h à 17h	Mr Herbert : 03 74 18 20 99
CARSAT (branche maladie/AT)	11 allée Vauban 59 650 Villeneuve d'Ascq	le jeudi une fois par mois selon planning	De 9h00 à 11h30	3646
Conciliateur de justice		Le 2ème lundi du mois sur rendez-vous	De 9h00 à 11h30	03 74 18 20 04
France Victimes	Place des écrins 62 223 Saint Nicolas LEZ Arras	Le 2ème lundi du mois	De 14h00 à 16h30	03 74 18 20 04 ou 03 21 71 62 00
La Région	Antenne d'Hazebrouck : 222 bis rue du vieux Berquin 59190 Hazebrouck	Le 3ème mardi du mois	De 14h00 à 16h30	03 74 27 81 23
Mandarine	87 rue de calais 62500 Saint-Omer	Le 3ème jeudi du mois	De 14h00 à 16h30	03 21 11 68 02
MSA	CS 36500 59716 Lille Cedex 9	Le 1er et le 3ème lundi de chaque mois	De 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00	09 74 18 20 04
RPE	Site d'Aire sur La Lys Nouveau Quai	Le mardi pendant la période scolaire	De 14h00 à 17h00	Aurélie Herreng et Andréa Letendart au 03-74-18-21-03

LA MAM LES CHOUETTES C'EST CHOUETTE
55 rue des Oiseaux – Clarques – SAINT AUGUSTIN

La Maison d'Assistants Maternels les chouettes c'est chouette, a ouvert ses portes le 3 janvier 2022.

Mme BRIQUET Céline 06.45.99.03.46
Mme HERBAUT Laure 06.20.73.67.63
Mme BERQUIER Marie 07.88.00.77.18
Mail : lamamleschouettescestchouette@outlook.fr





ASSISTANTS MATERNELS AGREES
SAINT AUGUSTIN

Mme GOZE DEGROOTE Rita	5 rue d'Aire	03.21.39.40.96
Mme SCHOONHEERE Marine	1157 rue de Saint Winocq	06.70.79.47.54
Mme GHYS Aline	129 rue de basse boulogne	07.88.87.23.68

RELAIS PETITE ENFANCE

Nouveau Quai - 62120 Aire sur la Lys
03-74-18-21-03 / 06-88-03-25-99
06-48-50-16-30
rpe-airesurlalys@ca-pso.fr
Permanences :
Lundi : 13h30-17h / Mardi : 14h-17h30
Mercredi : 13h30-16h30 / Jeudi : 15h- 18h30

Transport scolaire : Lignes 5700 et 5800

- **Ligne 5700 :**



Itinéraire Aller :

Fréquence	Montée		Descente	
LMMeJV	Saint-Winocq	6h55	Route de Blendecques	7h32
	Rue de Saint-Omer	6h56	Université	7h33
			Impasse Guy Mollet	7h36

Itinéraire Retour :

Fréquence	Montée		Descente	
LMJV	Impasse Guy Mollet	18h10	Rue de Saint-Omer	18h51
	Université	18h13	Saint-Winocq	18h52
	Route de Blendecques	18h15		
Me	Impasse Guy Mollet	12h40	Rue de Saint-Omer	13h21
	Université	12h43	Saint-Winocq	13h22
	Route de Blendecques	12h45		

- **Ligne 5800 :**

Itinéraire Aller :

Fréquence	Montée		Descente	
LMMeJV	Rue de Cassel	7h16	Route de Blendecques	7h30
			Université	7h32
			Impasse Guy Mollet	7h35

Itinéraire Retour :

Fréquence	Montée		Descente	
LMJV	Impasse Guy Mollet	18h05	Rue de Cassel	18h24
	Université	18h08		
	Route de Blendecques	18h10		
Me	Impasse Guy Mollet	12h30	Rue de Cassel	12h49
	Université	12h33		
	Route de Blendecques	12h35		

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le point accueil Mouvéo au 03 74 18 22 40.

Ligne 511

DU LUNDI AU SAMEDI TOUTE L'ANNÉE 

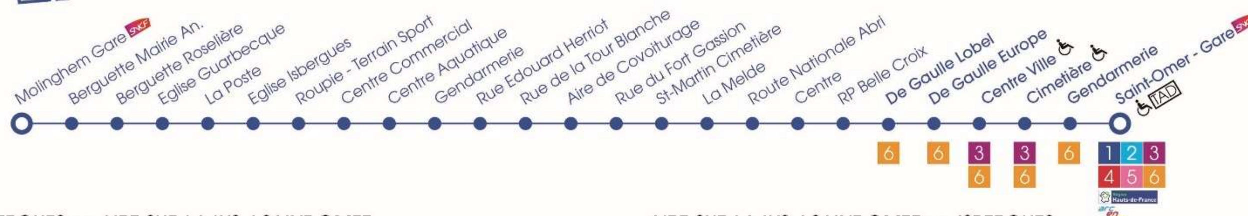
LIGNE 511

ISBERGUES - MOLINGHEM GARE

>>> AIRE-SUR-LA-LYS / SAINT-OMER GARE

MOUVÉO

TRANSPORTS EN COMMUN AUDOMAROIS



ISBERGUES >> AIRE-SUR-LA-LYS / SAINT-OMER

Isbergues	Molinghem Gare	6:45	8:56	13:30	16:51	19:02
	Berguette Mairie An.	6:46	8:58	13:32	16:53	19:04
	Berguette Roselière	6:47	8:59	13:33	16:55	19:06
Guarbecque	Eglise	6:49	9:01	13:35	16:57	19:08
Isbergues	La Poste	6:52	9:04	13:38	17:00	19:11
	Eglise	6:55	9:06	13:40	17:03	19:13
	Roupie - Terrain de sport	6:58	9:09	13:43	17:06	19:16
Aire-sur-la-Lys	Centre Commercial	7:01	9:12	13:46	17:09	19:19
	Centre Aquatique	7:02	9:13	13:47	17:10	19:20
	Gendarmerie	7:03	9:14	13:48	17:11	19:21
	Rue Edouard Herriot	7:05	9:15	13:49	17:12	19:22
	Rue de la Tour Blanche	7:06	9:16	13:50	17:13	19:23
	Aire de Covoiturage	7:07	9:17	13:51	17:14	19:24
	Rue du Fort Gassion	7:10	9:19	13:53	17:16	19:26
	Saint-Martin Cimetière	7:11	9:21	13:55	17:18	19:28
Wittes	La Melde	7:14		13:59	17:22	
	Route Nationale Abri	7:15		14:00	17:23	
Racquinghem	Centre	7:18		14:05	17:29	
	RP Belle Croix	7:19		14:07	17:31	
Arques	De Gaulle Lobel	7:25		14:13	17:38	
	De Gaulle Europe	7:26		14:14	17:40	
	Centre Ville	7:28		14:15	17:42	
	Cimetière	7:30		14:17	17:45	
Longuenesse	Gendarmerie	7:32		14:19	17:47	
Saint-Omer	Gare SNCF	7:40		14:26	17:55	

AIRE-SUR-LA-LYS / SAINT-OMER >> ISBERGUES

Saint-Omer	Gare SNCF		8:00	12:10		18:12
Longuenesse	Gendarmerie		8:11	12:17		18:21
Arques	Cimetière		8:13	12:19		18:23
	Centre Ville		8:15	12:21		18:25
	De Gaulle Europe		8:16	12:22		18:26
	De Gaulle Lobel		8:17	12:24		18:27
Racquinghem	RP Belle Croix		8:22	12:31		18:33
	Centre		8:24	12:33		18:34
Wittes	Route Nationale Abri		8:29	12:39		18:39
	La Melde		8:30	12:40		18:40
Aire-sur-la-Lys	Saint-Martin Cimetière	6:30	8:33	12:44	16:28	18:44
	Rue du Fort Gassion	6:31	8:35	12:46	16:30	18:46
	Aire de Covoiturage	6:32	8:37	12:48	16:32	18:48
	Rue de la Tour Blanche	6:33	8:38	12:49	16:33	18:49
	Rue Edouard Herriot	6:35	8:40	12:50	16:34	18:50
	Gendarmerie	6:36	8:42	12:51	16:35	18:51
	Centre Aquatique		8:43	12:52	16:36	18:52
	Centre Commercial		8:44	12:53	16:37	18:53
Isbergues	Roupie - Terrain de sport	6:40	8:47	12:56	16:40	18:56
	Eglise	6:42	8:50	12:59	16:43	18:59
	La Poste			13:11	16:55	19:11
Guarbecque	Eglise			13:08	16:52	19:08
Isbergues	Berguette Roselière			13:06	16:50	19:06
	Berguette Mairie An.			13:04	16:48	19:04
	Molinghem Gare	6:45	8:53	13:02	16:46	19:02

Transport à la demande (TAD)

TARIF **2€/trajet**
Abonnement annuel 60€/an
Pass sénior 20€/an

INFORMATIONS PRATIQUES

Le transport Mouvéo TAD est assuré tous les jours de 7h à 19h sauf les dimanches et jours fériés.

Pour bénéficier du Service Mouvéo TAD, une inscription est obligatoire avant le premier trajet sur le site : http://mouveo.ca-pso.fr/se-deplacer/transport-a-la-demande/ .

Il vous permet de vous déplacer au sein de la CAPSO, de communes à communes ou vers les 6 arrêts de correspondance.

Tous les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, quelle que soit la commune de résidence, les conditions de prise en charge peuvent être adaptées à leur situation. Les personnes en situation de handicap à +80% peuvent demander une prise en charge à domicile via le formulaire d'inscription.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le point accueil Mouvéo au 03 74 18 22 40.

Les encombrants

La collecte des ENCOMBRANTS

Le dispositif de collecte des encombrants à la demande concerne toutes les communes du territoire de la CAPSO.





Une collecte des encombrants par an sur votre commune

Comment connaître la date ?

La date de collecte est inscrite sur le calendrier de collecte qui vous sera remis en fin d'année dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également télécharger ce calendrier sur www.ca-pso.fr - rubrique déchets.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour en bénéficier, il suffit de contacter votre mairie et de vous inscrire au plus tard une semaine avant la date de collecte en précisant le type d'encombrants à évacuer*.



La collecte des encombrants à la demande

Quel est ce nouveau service ?

Vous pouvez solliciter le service au cours de l'année pour un ramassage d'encombrants à la demande, celui-ci est **limité à 500kg ou 3m³ par foyer et par enlèvement**. Le tarif est de **20€ le déplacement** qui sera à votre charge. La date de la collecte est déterminée à partir de 20 demandes pour optimiser le circuit de collecte.

Comment faire ma demande ?

Il vous faudra contacter le numéro vert au 0 800 676 053 (Service & appel gratuits) du service de collecte de la CAPSO, pour faire votre demande. L'agent enregistrera vos coordonnées et vous recontactera pour vous donner la date de la collecte.

Liste des encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



Les tables*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...



Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal,...



Les sommiers, sommiers tapissiers complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis ...

** les meubles en bois peuvent être revalorisés en déchetterie ou à Emmaüs*

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS



Les ordures ménagères, les matelas, les gravas, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille.

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à **Arques, Longuenesse, Tatinghem** (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), **Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq**. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr. ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques peuvent se rendre également dans les déchèteries de **Licques** (7 voie communale / tél. 03 21 00 24 16) et de **Louches** (sur la D225 à la sortie d'Autingues / tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

La collecte à Clarques

Calendrier de collecte 2022

téléchargeable sur www.ca-pso.fr/dechets

SAINT-AUGUSTIN
ex CLARQUES

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
S 01 Jour de l'an	M 01	M 01	V 01 Ordures ménagères	D 01 Fête du travail	M 01
D 02	M 02	M 02	S 02	18 L 02	J 02
01 L 03 Tri	J 03	J 03	D 03	M 03	V 03 Ordures ménagères
M 04	V 04 Ordures ménagères	V 04 Ordures ménagères	14 L 04	M 04	S 04
M 05	S 05	S 05	M 05	J 05	D 05
J 06	D 06	D 06	M 06	V 06 Ordures ménagères	L 06 Tri Lundi de Pentecôte
V 07 Ordures ménagères	06 L 07	10 L 07	J 07	S 07	23 M 07
S 08	M 08	M 08	V 08 Ordures ménagères	D 08 Armistice 1945	M 08 Verre
D 09	M 09	M 09	S 09	19 L 09 Tri	J 09
02 L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10 Ordures ménagères
M 11	V 11 Ordures ménagères	V 11 Ordures ménagères	15 L 11 Tri	M 11 Verre	S 11
M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	M 13 Verre	V 13 Ordures ménagères	24 L 13
V 14 Ordures ménagères	07 L 14 Tri	11 L 14 Tri	J 14	S 14	M 14
S 15	M 15	M 15	V 15 Ordures ménagères	D 15	M 15
D 16	M 16 Verre	M 16 Verre	S 16	20 L 16	J 16
03 L 17 Tri	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17 Ordures ménagères
M 18	V 18 Ordures ménagères	V 18 Ordures ménagères	L 18 Lundi de Pâques	M 18	S 18
M 19 Verre	S 19	S 19	16 M 19	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20 Ordures ménagères	25 L 20 Tri
V 21 Ordures ménagères	08 L 21	12 L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22	M 22	V 22 Ordures ménagères	D 22	M 22
D 23	M 23	M 23	S 23	21 L 23 Tri	J 23
04 L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24 Ordures ménagères
M 25	V 25 Ordures ménagères	V 25 Ordures ménagères	17 L 25 Tri	M 25	S 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26 Jeudi de l'Ascension	D 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27 Ordures ménagères	26 L 27
V 28 Ordures ménagères	09 L 28 Tri	13 L 28 Tri	J 28	S 28	M 28
S 29		M 29	V 29 Ordures ménagères	D 29	M 29
D 30		M 30	S 30	22 L 30	J 30
05 L 31 Tri		J 31		M 31	

HORAIRES DE COLLECTE

→ Ordures ménagères (OM) vendredi 12h45 à 20h

→ Tri lundi 5h15 à 12h30 en semaine impaire

→ Verre en porte à porte mercredi à partir de 8h 1 fois toutes les 4 semaines



JOURS FERIES

Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/ annulée).

✓ La collecte du tri du 6 juin est maintenue de 5h15 à 12h30.



DÉCHETTERIES

Vous pouvez accéder aux déchetteries du réseau du SMLA à Arques, Longuenesse, Tatinghem, Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq.
Tél : 03 21 12 10 33 I www.smla.fr

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en cas de fortes chaleurs.



CAPSO ADEME CITEO

Calendrier de collecte 2022

téléchargeable sur www.ca-pso.fr/dechets

SAINT-AUGUSTIN
ex CLARQUES

Juillet	Août	Septembre	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 01 Ordures ménagères	31 L 01 Tri	J 01	S 01	M 01 Toussaint	J 01
S 02	M 02	V 02 Ordures ménagères	D 02	M 02	V 02 Ordures ménagères
D 03	M 03 Verre	S 03	40 L 03	J 03	S 03
27 L 04 Tri	J 04	D 04	M 04	V 04 Ordures ménagères	D 04
M 05	V 05 Ordures ménagères	36 L 05	M 05	S 05	49 L 05 Tri
M 06 Verre	S 06	M 06	J 06	D 06	M 06
J 07	D 07	M 07	V 07 Ordures ménagères	45 L 07 Tri	M 07
V 08 Ordures ménagères	32 L 08	J 08	S 08	M 08	J 08
S 09	M 09	V 09 Ordures ménagères	D 09	M 09	V 09 Ordures ménagères
D 10	M 10	S 10	41 L 10 Tri	J 10	S 10
28 L 11	J 11	D 11	M 11	V 11 OM Armistice 1918	D 11
M 12	V 12 Ordures ménagères	37 L 12 Tri	M 12	S 12	50 L 12
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14 Fête nationale	D 14	M 14	V 14 Ordures ménagères	46 L 14	M 14
V 15 Ordures ménagères	33 L 15 Tri Assomption	J 15	S 15	M 15	J 15
S 16	M 16	V 16 Ordures ménagères	D 16	M 16	V 16 Ordures ménagères
D 17	M 17	S 17	42 L 17	J 17	S 17
29 L 18 Tri	J 18	D 18	M 18	V 18 Ordures ménagères	D 18
M 19	V 19 Ordures ménagères	38 L 19	M 19	S 19	51 L 19 Tri
M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	M 21 Encombrants*	V 21 Ordures ménagères	47 L 21 Tri	M 21 Verre
V 22 Ordures ménagères	34 L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23	V 23 Ordures ménagères	D 23	M 23 Verre	V 23 Ordures ménagères
D 24	M 24	S 24	43 L 24 Tri	J 24	S 24
30 L 25	J 25	D 25	M 25	V 25 Ordures ménagères	D 25 Noël
M 26	V 26 Ordures ménagères	39 L 26 Tri	M 26 Verre	S 26	52 L 26
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
J 28	D 28	M 28 Verre	V 28 Ordures ménagères	48 L 28	M 28
V 29 Ordures ménagères	35 L 29 Tri	J 29	S 29	M 29	J 29
S 30	M 30	V 30 Ordures ménagères	D 30	M 30	V 30 Ordures ménagères
D 31	M 31 Verre		44 L 31		S 31



JOURS FERIES

Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/ annulée).

✓ La collecte du tri du 15 août est maintenue de 5h15 à 12h30.

✓ La collecte des OM du 11 novembre est maintenue et avancée de 5h15 à 12h30.



ENCOMBRANTS

(*) Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.

• Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur www.ca-pso.fr/dechets.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe)

0 800 676 053 Service & appel gratuits

Informations et formulaires de demande en ligne : www.ca-pso.fr/dechets



La collecte à Rebecques

Calendrier de collecte 2022

téléchargeable sur www.ca-pso.fr/dechets

SAINT-AUGUSTIN
ex REBECQUES

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
S 01 Jour de l'an	M 01	M 01	V 01 Ordures ménagères	D 01 Fête du travail	M 01
D 02	M 02 Verre	M 02 Verre	S 02	18 L 02	J 02
01 L 03	J 03	J 03	D 03	M 03 Tri	V 03 Ordures ménagères
M 04	V 04 Ordures ménagères	V 04 Ordures ménagères	14 L 04	M 04	S 04
M 05 Verre	S 05	S 05	M 05 Tri	J 05	D 05
J 06	D 06	D 06	M 06	V 06 Ordures ménagères	L 06 Lundi de Pentecôte
V 07 Ordures ménagères	06 L 07	10 L 07	J 07	S 07	23 M 07
S 08	M 08 Tri	M 08 Tri	V 08 Ordures ménagères	D 08 Armistice 1945	M 08
D 09	M 09	M 09	S 09	19 L 09	J 09
02 L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10 Ordures ménagères
M 11 Tri	V 11 Ordures ménagères	V 11 Ordures ménagères	15 L 11	M 11	S 11
M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	M 13	V 13 Ordures ménagères	24 L 13
V 14 Ordures ménagères	07 L 14	11 L 14	J 14	S 14	M 14 Tri
S 15	M 15	M 15	V 15 Ordures ménagères	D 15	M 15
D 16	M 16	M 16	S 16	20 L 16	J 16
03 L 17	J 17	J 17	D 17	M 17 Tri	V 17 Ordures ménagères
M 18	V 18 Ordures ménagères	V 18 Ordures ménagères	L 18 Lundi de Pâques	M 18	S 18
M 19	S 19	S 19	16 M 19 Tri	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20 Ordures ménagères	25 L 20
V 21 Ordures ménagères	08 L 21	12 L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22 Tri	M 22 Tri	V 22 Ordures ménagères	D 22	M 22 Verre
D 23	M 23	M 23	S 23	21 L 23	J 23
04 L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24 Ordures ménagères
M 25 Tri	V 25 Ordures ménagères	V 25 Ordures ménagères	17 L 25	M 25 Verre	S 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26 Jeudi de l'Ascension	D 26
J 27	D 27	D 27	M 27 Verre	V 27 Ordures ménagères	26 L 27
V 28 Ordures ménagères	09 L 28	13 L 28	J 28	S 28	M 28 Tri
S 29		M 29	V 29 Ordures ménagères	D 29	M 29
D 30		M 30 Verre	S 30	22 L 30	J 30
05 L 31		J 31		M 31 Tri	

HORAIRES DE COLLECTE

→ **Ordures ménagères (OM)** vendredi 12h45 à 20h

→ **Tri** mardi 5h15 à 12h30 en semaine paire

→ **Verre** en porte à porte mercredi à partir de 8h 1 fois toutes les 4 semaines

DÉCHETTERIES

Vous pouvez accéder aux déchetteries du réseau du SMLA à Arques, Longuenesse, Tatinghem, Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq.
Tél : 03 21 12 10 33 I www.smla.fr

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en cas de fortes chaleurs.



Calendrier de collecte 2022

téléchargeable sur www.ca-pso.fr/dechets

SAINT-AUGUSTIN
ex REBECQUES

Juillet	Août	Septembre	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 01 Ordures ménagères	31 L 01	J 01	S 01	M 01 Tri Toussaint	J 01
S 02	M 02	V 02 Ordures ménagères	D 02	M 02	V 02 Ordures ménagères
D 03	M 03	S 03	40 L 03	J 03	S 03
27 L 04	J 04	D 04	M 04 Tri	V 04 Ordures ménagères	D 04
M 05	V 05 Ordures ménagères	36 L 05	M 05	S 05	49 L 05
M 06	S 06	M 06 Tri	J 06	D 06	M 06
J 07	D 07	M 07	V 07 Ordures ménagères	45 L 07	M 07 Verre
V 08 Ordures ménagères	32 L 08	J 08	S 08	M 08	J 08
S 09	M 09 Tri	V 09 Ordures ménagères	D 09	M 09 Verre	V 09 Ordures ménagères
D 10	M 10	S 10	41 L 10	J 10	S 10
28 L 11	J 11	D 11	M 11	V 11 OM ! Armistice 1918	D 11
M 12 Tri	V 12 Ordures ménagères	37 L 12	M 12 Verre	S 12	50 L 12
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13 Tri
J 14 Fête nationale	D 14	M 14 Verre	V 14 Ordures ménagères	46 L 14	M 14
V 15 Ordures ménagères	33 L 15 Assomption	J 15	S 15	M 15 Tri	J 15
S 16	M 16	V 16 Ordures ménagères	D 16	M 16	V 16 Ordures ménagères
D 17	M 17 Verre	S 17	42 L 17	J 17	S 17
29 L 18	J 18	D 18	M 18 Tri	V 18 Ordures ménagères	D 18
M 19	V 19 Ordures ménagères	38 L 19	M 19	S 19	51 L 19
M 20 Verre	S 20	M 20 Tri	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	M 21 Encombrants*	V 21 Ordures ménagères	47 L 21	M 21
V 22 Ordures ménagères	34 L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23 Tri	V 23 Ordures ménagères	D 23	M 23	V 23 Ordures ménagères
D 24	M 24	S 24	43 L 24	J 24	S 24
30 L 25	J 25	D 25	M 25	V 25 Ordures ménagères	D 25 Noël
M 26 Tri	V 26 Ordures ménagères	39 L 26	M 26	S 26	52 L 26
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27 Tri
J 28	D 28	M 28	V 28 Ordures ménagères	48 L 28	M 28
V 29 Ordures ménagères	35 L 29	J 29	S 29	M 29 Tri	J 29
S 30	M 30	V 30 Ordures ménagères	D 30	M 30	V 30 Ordures ménagères
D 31	M 31		44 L 31		S 31

JOURS FERIES

Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/ annulée).

- La collecte du tri du 1er novembre est maintenue de 5h15 à 12h30.
- La collecte des OM du 11 novembre est maintenue et avancée de 5h15 à 12h30.

ENCOMBRANTS

(*) Pour bénéficier du **service de ramassage des encombrants**, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.

- Vous pouvez également bénéficier d'un **service de ramassage à la demande**. Voir les modalités sur www.ca-pso.fr/dechets.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au numéro vert *(appel gratuit depuis un poste fixe)*

0 800 676 053 Service & appel gratuits

Informations et formulaires de demande en ligne : **www.ca-pso.fr/dechets**



Les déchèteries

Vous pouvez déposer vos huiles, gravats, feuillages… dans l'une des **6 déchèteries du SMLA** (Arques, Longuenesse, Tatinghem, Lumbres, Aire-sur-la-Lys et Dennebrœucq) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les horaires d'ouvertures sont les mêmes pour toutes les déchèteries du SMLA

HORAIRES D'ÉTÉ
De mi-avril à mi-octobre

Le lundi :**Fermé le matin. Après-midi de 13h30 à 18h45.** Du mardi au samedi :**De 9h00 à 11h45 & de 13h30 à 18h45.** Dimanche :**Fermé.**

HORAIRES D'HIVER
De mi-octobre à mi-avril

Le lundi :**Fermé le matin. Après-midi de 14h00 à 17h30.** Du mardi au samedi :**De 9h00 à 11h45 & de 14h00 à 17h30.** Dimanche :**Fermé.**

Les déchèteries sont fermées les jours fériés, les 24, 26, 31 décembre et le 2 janvier.

Déchets acceptés : objets encombrants, déchets de jardin, gravats, ferrailles et métaux non-ferreux, papier/carton, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux, bidons souillés, piles, batterie, néons, filtres à huile, huiles (végétales et de vidanges), verre, vêtements et chaussures, housses plastiques.

Sont interdits : les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective, les déchets hospitaliers, médicaux et d'activité de soins (aiguilles), les déchets contenant de l'amiante ou les tôles fibrociment, les bouteilles de gaz, les pneumatiques (sauf collecte spéciale), les cadavres d'animaux, la terre, les déchets agricoles (sauf collecte spéciale), les déchets verts des communes et des professionnels des espaces verts et paysagistes.

Les pneus peuvent être déposés, uniquement pour les particuliers, en déchèterie de Tatinghem ou Longuenesse sous certaines conditions :

- 4 pneus de véhicules légers MAXIMUM
- Pneus propres
- Pneus non coupés
- Pneus déjantés

www.smla.fr – Tél : 03 21 12 10 33



La tanche Rebecquoise



COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT : Levecque Alain

VICE PRESIDENT : Duriez Francis

TRESORIER : Pauchet Sylvain

SECRETAIRE : Legrain Benoit

RESPONSABE COMMISSION CARPE : Mouchon Raymond

MEMBRES : Pauchet José, Vanlatestein Tony, Lecat Raymond, Failly Andy

GARDE : Missiaen Phillipe

2021 fut une très bonne année pour la Tanche Rebecquoise en termes de nombre de sociétaires et sur le bon déroulement de la saison, la pandémie du covid 19 n'est venue perturber que le début de la saison mais rien à voir avec 2020 qui fut une année noire pour la pratique de notre loisir. Pour 2022 nous espérons reprendre le cours normal de notre activité halieutique.

Les tarifs pour 2022 restent inchangés :

Carte annuelle adulte : 40 euros, moins de 16 ans : 25 euros, moins de 10 ans : 10 euros(une canne) Carte déversement de truites (valable seulement le jour des déversements) : 10 euros et 15 euros pour les truites baguées.

Il n'y a plus de cartes à la journée (sauf les jours des déversements de truites)

Dates des 5 déversements de truites :

_ 20 Mars, 10 Avril, 24 Avril, 15 mai (truites baguées) et 12 Juin.

La vente des cartes se fait toujours au 717 rue du général de Gaulle.

Tous les renseignements sur la société se trouvent sur la page Facebook « La tancheRebecquoise ».

Le bureau de la Tanche Rebecquoise vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne saison2022.

Moto-Club Le Squale



Bonjour à toutes et à tous

C'est une année encore particulière qui se termine, mais soyons optimistes pour les mois à venir.
2021 nous a quand même permis de faire un championnat correct avec 9 courses réalisées sur 11 prévues.
Nos pilotes comme à leur accoutumée ce sont très bien comportés avec toujours notre première place détenue par notre ami Camille Tellier, une quatrième place pour notre local Gontran PAUCHET.

Le Club a des représentants dans toutes les catégories du championnat, avec aussi une troisième place en 85CC pour notre jeune Yanis Vasseur.

Nous comptons 65 licenciés cette année dont 50% sont inscrits pour participer au championnat, je ne peux, en tant que président, qu'être fier de cet engagement de mes pilotes pour ce sport

Un grand merci à notre Jean René tant apprécié autant par tous les membres du club, que par les pilotes de l'extérieur, pour sa disponibilité et sa bonne humeur. Sans oublier tout le travail fourni pour avoir un terrain toujours au top ! encore merci pour tout Jean René.

Je remercie monsieur le maire et le conseil municipal de Saint Augustin pour leur soutien et aussi tous mes pilotes qui me font confiance en renouvelant leurs licences.

Tous les membres du club et du bureau s'associent à moi en ce début d'année pour vous souhaiter, à vous et vos familles, bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année 2022.

Le président
Dominique PAUCHET

A Travers Champs



A TRAVERS CHAMPS

Culture Nature Solidarité

Depuis 1998 ***L'Espace Culturel du Hameau de Saint-Jean*** *est le centre des activités d'A travers champs,* ***un lieu de création et de résidence*** *à partir duquel naissent chaqueannée de nouvelles réalisations et où se produisent des artistes de tous univers.*

Un espace naturel *de trois hectares, mis à disposition d'A travers champs durant «la belle saison », où une faune et une flore sauvages alimentent l'équilibre du lieu, en belle harmonie avec l'activité artistique, où nature et culture y font bon ménage.*

Un lieu à vivre *et à voir : le jardin bleu, le jardin mosaïque, l'estaminet de plein-air, les installations paysagères, les expositions permanentes et éphémères…et bien d'autres petits coins et recoins où pique-niquer, lire, ou même ne rien faire et rêvasser…*

Programmation 2021

D'une année à l'autre, de contraintes en contraintes... il faut continuer à vivre sans se résigner en se projetant vers demain, imaginant "le retour des beaux jours".

Durant cette année A travers champs, restant fidèle à sa devise, "vivre l'art à travers un art de vivre", a maintenu une programmation riche et variée.

14-24 MAI **Résidence spectacle Majorection**
24 MAI **Lundi de Pentecôte**
29 MAI **Journée de clôture du CLEA avec le Banquet Parterre, exposition Origami & concert Arsène Lupunk**
6 JUIN **Visite du Jardin- Théâtre avec récital autour d'airs d'opéra**
9 JUIN **Roméo et Juliette en collaboration avec la Barcarolle**
17 au 20 JUIN **Séminaire de la structure Sociocopy**
27 JUIN **Coréalisation du spectacle Rêves en stock de la compagnie Théâtre d'Oklaoma**
JUILLET - AOÛT **Visites guidées du Jardin- Théâtre**
8 AOÛT **Concert Duo Violoncelle Accordéon**
12 AOÛT **Soirée Nuit des Etoiles Filantes / concert Vincent Brusel & visite nocturne**
11 & 12 SEPTEMBRE **Jardin en scènes concerts et visites du Jardin- Théâtre**
8 & 19 SEPTEMBRE **Journées du patrimoine, visites guidées**
2 OCTOBRE **Ouverture ateliers d'artistes avec l'exposition origami**
3 OCTOBRE **Troc aux plantes**
9 OCTOBRE **Concert dessiné Blast - salle des fêtes de St Augustin**
16 OCTOBRE **Ciné soupe au Hameau de St Jean**
20 NOVEMBRE **Potée thérouannaise au Hameau de St Jean**










LES VISITES DU JARDIN- THEATRE

Depuis 2020, et avec le soutien du département du Pas-de-Calais à travers l'E.S.S. (Economie sociale et solidaire), nous avons développé l'attrait que pouvait offrir nos jardins et ouvert celui-ciau public et aux scolaires.
Cette année nous avons accueilli une nouvelle étudiante en Licence pro guide- conférencière pour un stage de 3 mois et demi. La candidature de **Marjolaine BIANCHIE** a été retenue et, comme l'étudiante en stage l'année dernière, elle fut très compétente et très professionnelle. Elle a su apporter de nouveaux thèmes aux visites et participer activement à la communication.

Samedi 10 et samedi 24 juillet - **Visite du Hameau de ST Jean à travers l'histoire**
Suivez les pas des moines bénédictins de l'ancienne Abbaye de Saint-Jean-Au-Mont, détruite lors du siège de Charles Quint en 1553 en même temps que la ville de Thérouanne. Découvrez ainsi l'Histoire du Pays de Thérouanne et du Hameau de Saint-Jean, accueillant aujourd'hui le jardin-théâtre d'À Travers Champs ».
Samedi 17 et samedi 31 juillet - **Plantes et fleurs médicinales et comestibles**
Partez à la découverte des jardins monastiques du Moyen-Âge grâce à l'étude de plantes et de fleurs médicinales et de leurs secrets. De la sauge à la rose en passant par les feuilles de saule blanc, apprenez leurs vertus et découvrez quelques mixtures utilisées autrefois.
Samedi 07 et samedi 28 août - **Découverte des arbres et des oiseaux du jardin**
Rencontrez arbres et oiseaux présents dans le jardin d'À Travers Champs afin de découvrir la biodiversité locale. Écoutez les chants des oiseaux et observez les dizaines de différentes essences du jardin.
Jeudi 12 août - **Soirée spéciale nuit des étoiles filantes.**
Visite nocturne sur les contes et légendes du Pays de Thérouanne.**Samedi 21 août et samedi 04 septembre** - **Contes et légendes** Entre Histoire et légendes du pays de Thérouanne.
Samedi 18 septembre et dimanche 19 septembre - **Dans le cadre des journées européennesdu patrimoine** L'histoire du Hameau de St Jean à travers les siècles





MISE EN PLACE DU JARDIN POTAGER SOLIDAIRE

Cette année A travers champs avait pour objectif de mettre en chantier un Jardin Partagé, sur les principes d'un maraîchage inspiré de la permaculture, géré par les « jardiniers » bénévoles porteurs du projet. ATC dispose pour ce faire, d'un espace d'environ 5000 m2 mis à sa disposition.

Ce jardin est imaginé comme un lieu "expérimental", "un laboratoire à ciel ouvert" destiné à étudier divers modes de culture.

La finalité de ce projet est d'aboutir à un jardin productif, de planifier des sessions de formations dispensées par des professionnels investis dans ce projet, de mettre le pied à l'étrier de maraîchers en herbe souhaitant acquérir une expérience et apporter du crédit pour la mise en œuvre de leurs propres projets.

Les perspectives sont également de générer, à moyen terme, une production suffisante permettant une redistribution à des prix abordables ou gratuitement pour les personnes dans le besoin. (En direct ou via les associations caritatives)

Nous avons sollicité plusieurs partenaires pour soutenir ce projet.

Nous avons ainsi obtenu le soutien du département du Pas-de-Calais en étant **labellisé projet E.S.S.** (Economie sociale et solidaire) et celui de la **direction Régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt**.



CONTRAT DE CESSION ET PARTENARIAT

En sa qualité de producteur l'association travaille avec des artistes et s'occupe de la production de leurs spectacles et activités. Durant l'année 2021 plusieurs contrats ont été établis sur la région des Hauts de France et au-delà :

Janvier à Mars : - interventions artistiques d'Eric PINTUS dans le cadre d'un CLEA avec La communauté de communes du Cœur d'Ostrevent - interventions de Frédéric MARAIS en qualité d'auteur pour un projet ARTS avec la direction des bibliothèques de la ville de Lille

19-20 Avril : - cession du spectacle *Hermann Loup Noir* à l'école Européenne de Lille Métropole

29 Mai : - cession d'un spectacle conté d'Eric PINTUS à l'association AJONC (59)

11 Juin : - cession du spectacle *Leprest est des nôtres* avec le Festiv' En Marche de Mouhet
- cession spectacle d'Eric PINTUS avec l'association Lire et Faire Lire à Paris (75)

12 Juin : - cession du concert *Les Frères Dubz* à la commune de Gravelines (59)

7 Août : - cession *duo violoncelle Accordéon* à la commune de Gravelines (59)

18 septembre : - cession de groupe *GADIANM* avec l'association A Petit Pas de Fruges

19 septembre : - cession d'une lecture musicale à Fleury-sur-Orne (14)

26 septembre : - cession du spectacle *Leprest est des Nôtres* à Aniche (59)

Durant l'année 2021 comme depuis de nombreuses années nous avons travaillé en lien avec d'autres structures associatives, des collectivités locales et des commerçants.

Avec l'association **Eden 62** nous avons mis en place une exposition origami qui était à la fois itinérante et participative. Un appel aux habitants avait été lancé pour qu'ils nous envoient leurs œuvres et ce sont plus de 300 origamis que nous avons pu exposer. **La compagnie la Molette** qui se situe à Herzeele a participé à la scénographie du Jardin-Théâtre durant le mois de Mai 2021avec la création de l'estaminet de plein air et ses luminaires.

Nous avons mis notre lieu et le Nomade-Théâtre à disposition de **La Barcarolle** pour la programmation de *Roméo et Juliette.*

La Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer soutien notre action en tant que partenaire financier. Dans le cadre du CLEA 2021, nous avons participé à la mise en œuvre de la performance « Déjeuner Parterre » et à l'organisation du concert Violoncelle et accordéon enpartenariat avec la CAPSO.

Le département du Pas-de-Calais qui nous soutient financièrement et nous conseille avec leurs différents intermédiaires.

La direction Régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la FDVA qui depuis cette année soutiennent nos projets.

La commune de Clarques St Augustin apporte également une aide financière et nous met la salle des fêtes à disposition pour des concerts, comme cette année avec le concert dessiné du mois d'octobre.

L'équipe d'A travers champs vous accueillera dès le printemps prochain pour une nouvelle saison culturelle, en attendant ces « retrouvailles », … Nous vous souhaitons une belle année2022.

La société de chasse de Clarques

Ne nous cachons pas, l'Année 2021 fut globalement maussade.

Sur un plan climatique, elle fut très humide et fraîche, ce qui dans un premier temps a perturbé les reproductions des gibiers et dans un second, repoussé les récoltes de nos amis cultivateurs, nous laissant beaucoup de couverts durant la chasse en plaine. L'avantage aura été d'avoir limité les prélèvements.

Sur un plan cadastral, l'expansion du Parc des Escardalles, l'expropriation de la future école et diverses récupérations de droits de chasse nous ont réduit le territoire de chasse.

Mais restons toutefois positifs, car d'autres associations ont eu moins de loisirs que nous, toujours contraints aux restrictions de rassemblement dues à la COVID. Effectivement, nous avons pu mener nos actions d'agrainage, de piégeage, d'entretien des bois communaux et de plantation de haies. J'en profite pour remercier les acteurs de ces différentes opérations et lance un appel aux exploitants souhaitant replanter des haies ou fleurir des prairies, à revenir vers moi pour étudier ensemble leur projet. Il est intéressant pour tous de diversifier la flore.

Enfin, au nom des membres de la société de chasse de Clarques, je vous adresse à tous et à toutes, les meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'Année 2022.

Florent Vilette, président.





Association Rietz Chantez

Nous avons vécu une année 2021 bien particulière avec la présence de ce virus qui ne nous a pas permis de reprendre les représentations de théâtre.

Nous nous sommes réunis en assemblée générale en octobre et avons décidé de prévoir quand même des dates de représentations pour 2022, sachant qu'elles pourraient être annulées en fonction de l'évolution de la pandémie. Les voici :

- le dimanche 20 février à 15h à Mametz
- le samedi 26 février à 20h à Dohem
- le dimanche 13 mars à 15h à Thérouanne



La troupe de théâtre au grand complet lors de la répétition générale en mars 2020

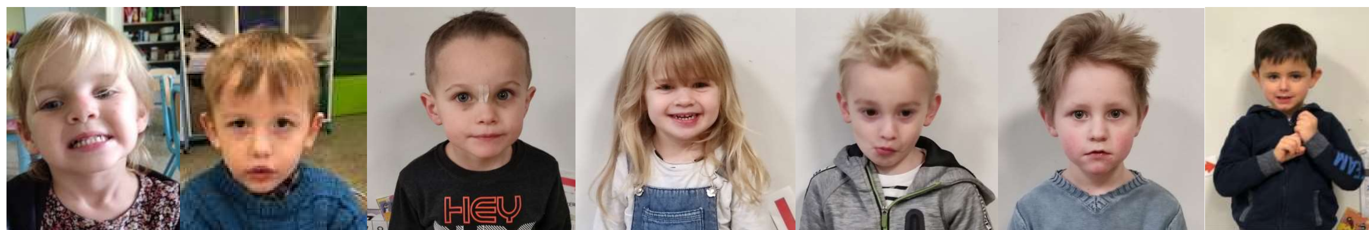
La chorale Rietz Chantez avait repris son activité chant en septembre un jeudi sur deux de 18h30 à 20h. En raison de l'actualité Covid, les membres de la chorale n'ont pas souhaité participer au concert de Noël à Ecques le 12 décembre, avec bien sûr un petit pincement au cœur. L'activité chorale reprendra en janvier si c'est possible.

Notre traditionnelle soirée jeux et crêpes party est prévue le samedi 29 janvier à 19h30 à la salle Saint Martin de Clarques…si les conditions sanitaires le permettent. Nous vous tiendrons informés si nous envisageons d'autres activités.

Tous les membres de l'association et sa présidente Evelyne Denuncq vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 et surtout une très bonne santé.

Classe de Maternelle

Cette année, nous avons accueilli Elisa, Mathéo, Raphaël, Lola, Robin, Valentin, et Ywann.



Le projet de cette année est porté sur la découverte de plusieurs pays du monde : La France, le Royaume Uni, la Russie, l'Australie, la Chine et l'Afrique. Les enfants découvrent ainsi différents monuments célèbres, cultures et coutumes. Ils découvrent une autre langue qui est l'anglais notamment à travers les chansons.







En septembre, nous nous sommes mobilisés pour la protection de l'environnement en participant à l'opération « Nettoyons la nature ». Nous sommes allés ramasser tous les déchets qui se trouvaient autour de l'école.







En décembre, nous avons écrit une lettre au Père Noël afin qu'il vienne nous rendre visite à l'école.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Les élèves de la classe maternelle, Mme GUILBERT et Mme BAILLEUL

Classe de CP - CE1 - CE2



Petit flash-back sur la fin d'année scolaire 2020 – 2021 ….
En février, les enfants ont pu venir déguisés à l'occasion du carnaval.



En mars, nous avons assisté au spectacle de Catherine CHARPENTIER, financé par l'association de parents d'élèves. Nous avons voyagé à travers le monde via le récit de contes et de légendes.





Le protocole sanitaire ne nous ayant pas permis d'organiser la fête d'école, nous avons appris une chorégraphie et celle – ci a été filmée afin de l'envoyer aux parents.



Depuis septembre, nous voyageons à travers le monde.





(Photo prise avant le retour du port du masque)

En septembre, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature ». Nous sommes allés ramasser les déchets dans les environs de l'école. Bravo aux élèves !! De très bons citoyens !!





Les élèves de CE2 ont commencé les APC, mi-novembre et ont réalisé Big Ben en volume.



Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à venir. Prenez soin de vous et vos proches !!

En 2021 à l'école de Clarques



Jeudi 2 septembre 2021 : c'est la rentrée des classes !





SEPTEMBRE 2021
« Nettoyons la Nature »

Cette année, nous avons ramassé moins de déchets autour de l'école mais nous avons trouvé beaucoup de mégots sur les trottoirs.

***

Chaque année, plus de 23 milliards de mégots sont jetés au sol et se retrouvent dans la nature, polluant ainsi jusqu'à 500 litres d'eau chacun.





OCTOBRE 2021
Spectacle
« Vivaldi- Piazzola »
Au Moulin à café
à St Omer

Les musiciens nous ont présenté « Les quatre saisons ». Ils ont joué et expliqué chaque morceau. Magique !

LES CM1/CM2 DE SAINT AUGUSTIN
VOUS SOUHAITENT

UN JOYEUX NOËL 2021
&
UNE BONNE ANNÉE



14 Juillet

14-07-21











Jeux organisés près de la chapelle Saint Winocq











Commémoration du 11 novembre

11-11-21











Remise des médailles du travail et honorariat de Mme Hochart


Josiane Hochart - Honorariat


Stéphanie Flasque - médaille argent


Bernard Dimitri - médaille argent


Stéphane Hochart - médaille argent


Didier Dacquin - médaille vermeil


Fabrice Darques - médaille vermeil


Damien Hochart - médaille vermeil


Sylvain Pauchet - médaille vermeil


Christian Dacquin – médaille or


Thierry Dacquin – médaille or


Didier Hochart – médaille or


Catherine Lavisse – médaille grand or


Pierrette Lefebvre – médaille grand or


Alain LEVECQUE – médaille grand or



Passage du Père Noël



11-12-21













Voirie rue des Oiseaux, place du Rietz





Salle des fêtes de Rebecques









Voirie rue du Général de Gaulle









Maison d'Assistants Maternels









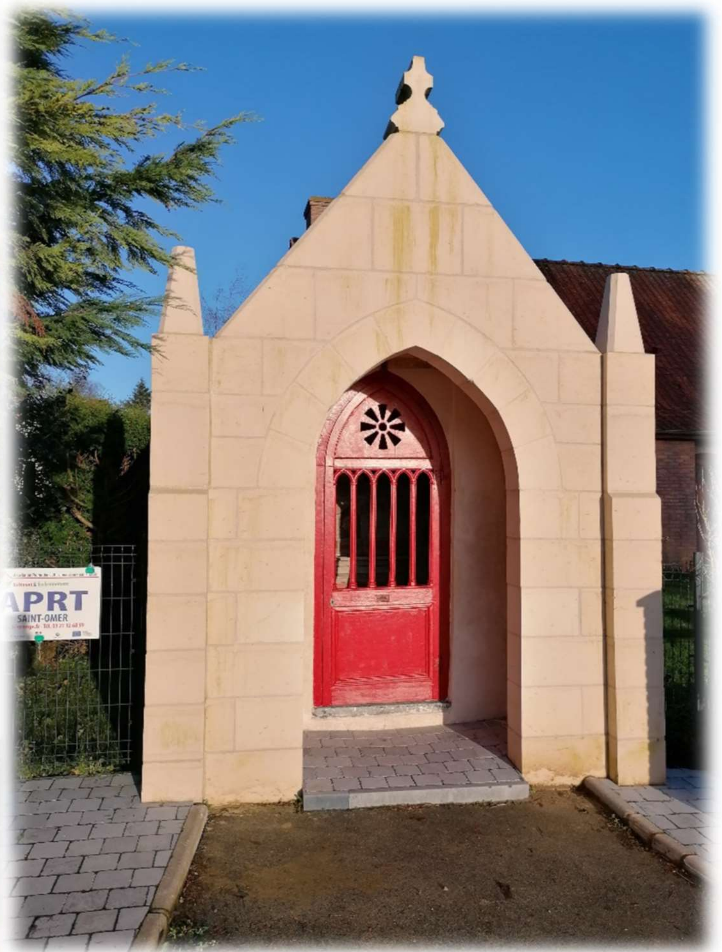


Chapelle rue d'Herbelles



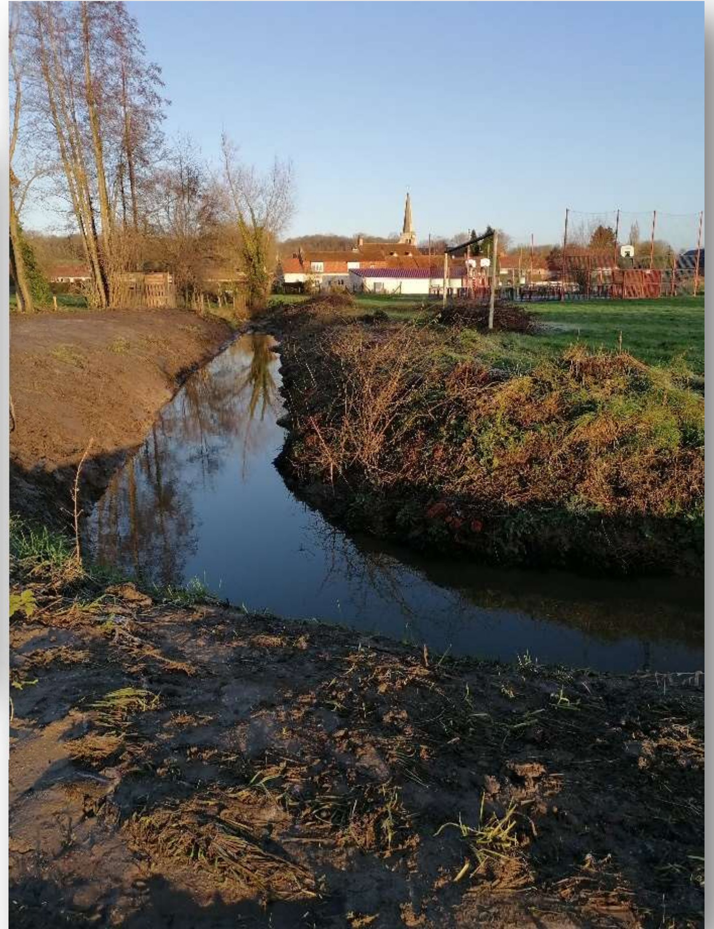






Entretien du Marais - voie douce et fossés



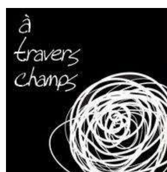


Clin d'œil



Nous tenions à remercier Monsieur Darque pour son aide envers
la société Inglard afin d'éviter que le bus ne bascule.
Les enfants ont tous été protégés et mis en sécurité.

Les associations - Contacts



A TRAVERS CHAMPS
Président :
Gérard SELLIER
30 chaussée Brunehaut



ACPG CATM TOE Veuves Clarques/Ecques
Président :
Gérard FERLIN
81 La Place à Ecques



ACPG CATM TOE Veuves de Mametz/Rebecques
Président :
Michel HESDIN
21 rue de la Plaine à Mametz



APEI LES P'TITS MORINS
Président :
Rémi DECOSTER
45 rue d'Herbelles



Club des aînés
Présidente :
Noëlla QUENUT
1487 rue de St Winocq



La Tanche Rebecquoise
Président :
Alain LEVECQUE
246 rue de Basse Boulogne



ESMR MAMETZ/REBECQUES
Président :
Martial MARTIN
999 route de Mametz à Roquetoire



Rietz Chantez
Présidente :
Evelyne DENUNCQ
217 rue Haute



St Augustin en fêtes
Président :
Steve BLANQUART
237 Rue du Natoy



Société de Chasse de Rebecques
Président :
Jean-Pierre GOZÉ
1740 rue de St-Winocq



Société de Chasse de Clarques
Président :
Florent VILETTE
480 place du Rietz



LE SQUALE
Président :
Dominique PAUCHET
234 rue de Cassel

SDL

Sport Détente Loisirs
Président :
Patrick MAES
29 route nationale à Racquinghem

Calendrier des fêtes 2022

FEVRIER

Samedi 19	Concours de Belote

MARS

Dimanche 13	Repas des aînés
Dimanche 20	Déversement de pêche

AVRIL

Dimanche 10	Déversement de pêche
Date à définir	Chasse aux œufs
Dimanche 24	Déversement de pêche

MAI

Samedi	Commémoration de l'Armistice 1945
Dimanche 15	Déversement de pêche
Dimanche 22	Ducasse et brocante de Rebecques
Vendredi 27	Fête des voisins

JUIN

Dimanche 12	Déversement de pêche
Date à définir	Fête du RPI Académique "Les p'tits Morins"
Vendredi 24	Randonnée semi-nocturne
Samedi 25	Don du sang

JUILLET

Dimanche 3	Fête de Saint-Winocq (baptêmes)
Jeudi 14	Fête Nationale - Vin honneur - Jeux l'après-midi
Dimanche 10	Ducasse

OCTOBRE

Samedi 8	Loto de pêche
Samedi 30	Marche nocturne Halloween

NOVEMBRE

Jeudi 11	Fête de la Victoire 1918

DECEMBRE

Samedi 10	Arbre de Noël et repas

(Sous réserve des contraintes sanitaires)

L'ensemble du conseil municipal
et le personnel communal
Vous souhaitent
une très bonne année 2022